

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2002 B 01902

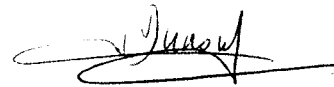
Numéro SIREN : 552 044 992

Nom ou dénomination : POMONA

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2023 sous le numéro de dépôt 9895

9895.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
02/05/2023



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2021 / 2022

groupe pomona

BILAN CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)

AU 30 SEPTEMBRE 2022

ACTIF	EXERCICE 09.2021 NET	EXERCICE 09.2022 NET
Immobilisations incorporelles (1)	133 227	111 849
Immobilisations corporelles (2)	260 418	273 860
Immobilisations financières (3)	13 390	9 005
Actif Immobilisé	407 036	394 714
Stocks (4)	184 396	258 667
Créances (5)	571 094	675 863
Valeurs mobilières de placement (6)	470	565
Disponibilités (6)	251 919	237 650
Charges constatées d'avance (7)	7 819	9 935
Actif Circulant	1 015 698	1 182 680
TOTAL ACTIF	1 422 734	1 577 395

PASSIF	EXERCICE 09.2021 NET	EXERCICE 09.2022 NET
Capital	6 567	6 567
Réserves - Part du groupe	463 285	478 202
Résultat - Part du groupe	37 085	77 086
Situation nette part groupe (8)	506 937	561 854
Situation nette part minoritaires (8)	0	0
Provision risques & charges (9)	48 208	49 900
Dettes Financières (6) (10)	217 940	180 101
Dettes (10)	649 649	785 540
TOTAL PASSIF	1 422 734	1 577 395

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)

AU 30 SEPTEMBRE 2022

	EXERCICE 09.2021	EXERCICE 09.2022
Chiffres d'affaires net	3 351 153	4 567 815
Autres produits d'exploitation (11)	27 700	16 180
Achats revendus ou consommés	2 416 478	3 296 373
Salaires Traitements et charges (12)	488 802	598 708
Autres Charges d'exploitation	320 901	425 922
Impôts et Taxes (13)	36 749	42 680
Dotation amortissements et provisions (14)	42 384	44 932
Charges d'exploitation	3 305 315	4 408 615
Résultat d'exploitation	73 539	175 380
Résultat financier (15)	-463	-750
Résultat exceptionnel (16)	9 982	1 912
Participation et intéressement des salariés (*) (12)	10 796	21 901
Impôts sur les bénéfices (17)	22 305	41 119
Résultat net des sociétés intégrées	49 956	113 522
Résultat mis en équivalence		
Résultat consolidé global	49 956	113 522
Dotation amortissements écarts d'acquisition & fonds de commerce (18)	12 872	36 436
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	37 084	77 086
Intérêts minoritaires		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	37 084	77 086
Résultat net consolidé par action (en unité monétaire) (**):	112,93	234,75
Résultat net consolidé dilué par action (en unité monétaire):	112,93	234,75

(*) A noter que la participation du personnel qui, en application des dispositions du règlement 2020-071 du comité de Réglementation comptable relatif aux comptes consolidés, devrait figurer au poste salaires et traitements des charges d'exploitation, a été maintenue à une rubrique particulière du compte de résultat. Il en est de même de l'intéressement.

(**) Les résultats par action sont exprimés sur la base du nombre d'actions au 30 Septembre de chaque exercice.

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers d'euros)

30 SEPTEMBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

	EXERCICE 09.2021	EXERCICE 09.2022
Résultat net consolidé après IS	37 085	77 086
Dotations et reprises amortissements et provisions pour engagements de retraite	47 993	68 876
Variation des impôts différés	-609	-1 704
Plus et moins values nettes d'IS	-5 587	-430
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	78 881	143 828

TABLEAU DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)

30 SEPTEMBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

	EXERCICE 09.2021	EXERCICE 09.2022
Marge Brute d'autofinancement	78 881	143 828
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-2 662	-42 807
Dont variation du stock	2 750	-70 411
Dont variation des créances	-21 204	-98 676
Dont variation des dettes	15 791	126 280
TOTAL GÉNÉRAL PAR ACTIVITÉ	78 881	143 828
Acquisitions d'immobilisations	-25 879	-47 068
Cessions d'immobilisations	4 723	9 861
Incidences de variations de périmètre (*)	-16 780	-15 183
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	-37 936	-52 390
Emissions / Remboursements d'emprunts	-11 696	-44 374
Dividendes versés	-10 674	-21 028
TOTAL DES FINANCEMENTS	-32 470	-125 792
Incidence Variation taux de change	-13	729
TOTAL DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE	14 532	66 165
TRESORERIE NETTE D'OUVERTURE	235 531	251 430
TRESORERIE NETTE DE CLOTURE	251 430	235 388
Trésorerie de clôture au Bilan	252 389	238 215
Concours bancaires et intérêts échus	959	2 828
Trésorerie nette de clôture	251 430	235 388

(*) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

/ RÈGLES & MÉTHODES

Les présents Bilan et Compte de Résultat de la société POMONA, société mère du Groupe ont été établis en respect des dispositions du règlement de l'Autorité des Normes comptables 2020-01.

A noter que la participation et l'intéressement qui, en application des dispositions susvisées, devraient figurer au poste salaires et traitements des charges d'exploitation, ont été maintenues à une rubrique particulière du compte de résultat.

Tous les états sont présentés en milliers d' Euros (K€).

Le total du bilan au 30 septembre 2022 s'élève à 1 577 395 K€. Le compte de résultat dégage un bénéfice de 77 086 K€.

/ PRINCIPES & MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés du Groupe, sauf une, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale et arrêtent leurs comptes au 30 septembre.

La société Pégase est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les éléments des bilans des sociétés étrangères sont convertis au taux de clôture, les comptes de résultat au taux moyen et les capitaux propres au taux historique.

L'écart de conversion résultant de la variation des taux de change à la fin de chaque exercice est incorporé aux réserves.

/ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu durant l'exercice.

/ PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe POMONA inclut au 30 septembre 2022, 41 sociétés (1 société mère, 39 sociétés sous contrôle exclusif, 1 société sous contrôle conjoint).

Toutes les actions détenues sont assorties du droit de vote simple. D'autres participations n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leur caractère très minoritaire et non significatif.

Les principaux mouvements affectant le périmètre de consolidation durant la période sont les suivants :

- Absorption de la société Frigéral par la société Relais d'or le 1^{er} octobre 2021.
- Création de la société Pomona restauration le 15 janvier 2022.
- Acquisition de la société SCI Le maquis le 15 janvier 2022.
- Absorption de la société Lodial par la société Relais d'or le 28 février 2022.
- Absorption de la société NDA par la société Relais d'Or le 28 février 2022.
- Absorption de la société BNM par la société Relais d'or le 1^{er} avril 2022.
- Absorption de la société GDA par la société Relais d'or le 1^{er} avril 2022.
- Absorption de la société Cantrel par la société Délice & Création distribution le 1^{er} avril 2022.
- Absorption de la société Val de seine par la société Délice & Création distribution le 1^{er} avril 2022.
- Acquisition de la société Novafrigo le 08 juin 2022.
- Absorption de la société SC La Poitevne par la société POMONA le 30 septembre 2022.
- Absorption de la société SC Terre océane par la société POMONA le 30 septembre 2022.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

		SIREN	% contr.	méth(*)	% Int.	% contr.	méth(*)	% Int.	Variation	Comment
SCI LE MAQUIS	Antony	420.954.646				100,00%	IG	100,00%	100,00%	Acquisition le 15.01.2022 par Délice & Création
COMMERCIAL NOVAFRIGO	Madrid (Espagne)	-				100,00%	IG	100,00%	100,00%	Acquisition le 08.06.2022 par Ibevia
POMONA RESTAURATION	Antony	909.487.175				100,00%	IG	100,00%	100,00%	Création de la société le 15.01.2022
FRIGERAL	Anglet	304.428.253	100,00%	IG	100,00%	-		-100,00%	-100,00%	Absorbée par Relais d'or le 01.10.2021
GDA	Umogès	304.763.915	100,00%	IG	100,00%	-		-100,00%	-100,00%	Absorbée par Relais d'or le 01.04.2022
LA POITEVINE	Antony	404.227.886	100,00%	IG	100,00%	-		-100,00%	-100,00%	Absorbée par Pomona le 30.09.2022
LODIAL	Ludres	434.047.692	100,00%	IG	100,00%	-		-100,00%	-100,00%	Absorbée par Relais d'or le 28.02.2022
NDA	Tinqueux	343.399.818	100,00%	IG	100,00%	-		-100,00%	-100,00%	Absorbée par Relais d'or le 28.02.2022
ROM BRETAGNE NORMANDIE MAINE	Bayeux	434.234.449	100,00%	IG	100,00%	-		-100,00%	-100,00%	Absorbée par Relais d'or le 01.04.2022
TERRE OCEANE	Antony	420.910.499	100,00%	IG	100,00%	-		-100,00%	-100,00%	Absorbée par Pomona le 30.09.2022
VAL DE SEINE DISTRIBUTION	Buchelay	619.800.196	100,00%	IG	100,00%	-		-100,00%	-100,00%	Absorbée par Relais d'or le 01.04.2022
ETABLISSEMENTS CANTREL	Poitiers	326.780.277	100,00%	IG	100,00%	-		-100,00%	-100,00%	Absorbée par Relais d'or le 01.04.2022
POMONA	Antony	552.044.992		MERE	100,00%		MERE	100,00%		
AGD Suisse	Morges (Suisse)	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
AGRAFEUSE	Madrid (Espagne)	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
BIOFINESSE	Toulouse	434.297.206	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
DEUCE & CREATION	Antony	492.775.101	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
DEUCE & CREATION CENTRALE	Chanteloup-les-Vignes	339.958.951	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
DEUCE & CREATION DISTRIBUTION	Chanteloup-les-Vignes	421.260.183	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
DGF LOGISTIQUE ET SERVICES	Chanteloup-les-Vignes	339.716.461	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
DMFD	Vernier (Suisse)	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
POMONA SUISSE	Kloten (Suisse)	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
FINAPOM	Antony	622.011.096	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
FINEST BAKERY INGREDIENTS	Chanteloup-les-Vignes	803.342.633	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
FRIOLSA	Villafant (Espagne)	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
GASTROMER	Pian-les-Ouates (Suisse)	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
GMUR	Zürich	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
INTERNATIONAL CULINARY SCHOOL	Chanteloup-les-Vignes	392.074.902	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
LUX FRAIS	Elherange (Luxembourg)	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	
MULTIFOOD	Gals (Suisse)	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	

SOCIÉTÉ	SIEGE	N° SIREN	au 30.09.2021			au 30.09.2022			Variation	Commentaire
			% contr.	méth(*)	% int.	% contr.	méth(*)	% int.		
RELAIS D'OR	Antony	812.175.560	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
PEGASE	Villety Villacoublay	823.769.419	50,00%	PROP	50,00%	50,00%	PROP	50,00%		
POMONA EPISAVEURS	Antony	476.980.321	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
POMONA FOODTRADE	Antony	529.850.315	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
POMONA IBERIA	Madrid (Espagne)	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
POMONA IMPORT	Antony	562.129.585	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
POMONA INNOVATION	Antony	499.449.460	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
POMONA PARTICIPATION	Antony	321.798.233	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
REFALY	Antony	529.241.721	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
REUDIS	Le Port	410.926.901	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
ROM BRETAGNE	Pordic	533.658.191	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
ROM MAINE-ARMOR	Laval	495.098.972	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
SAF IMMOBILIER	Arlès	408.648.152	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
SANI	Tours	398.619.122	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
SAVEURS D'ANTOINE	Antony	515.339.554	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
SCI BLONDAUX COULEURES	Valence	389.520.669	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
SCI IMMOBILIERE DGF	Chanteloup-les-Vignes	452.350.937	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
SCI D.G.C	Revin	353.531.528	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
SURGELES DE MONACO	Monaco	-	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		
TOPAZE INVESTISSEMENT	Antony	527.907.406	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%		

(*) Méthodes de Consolidation

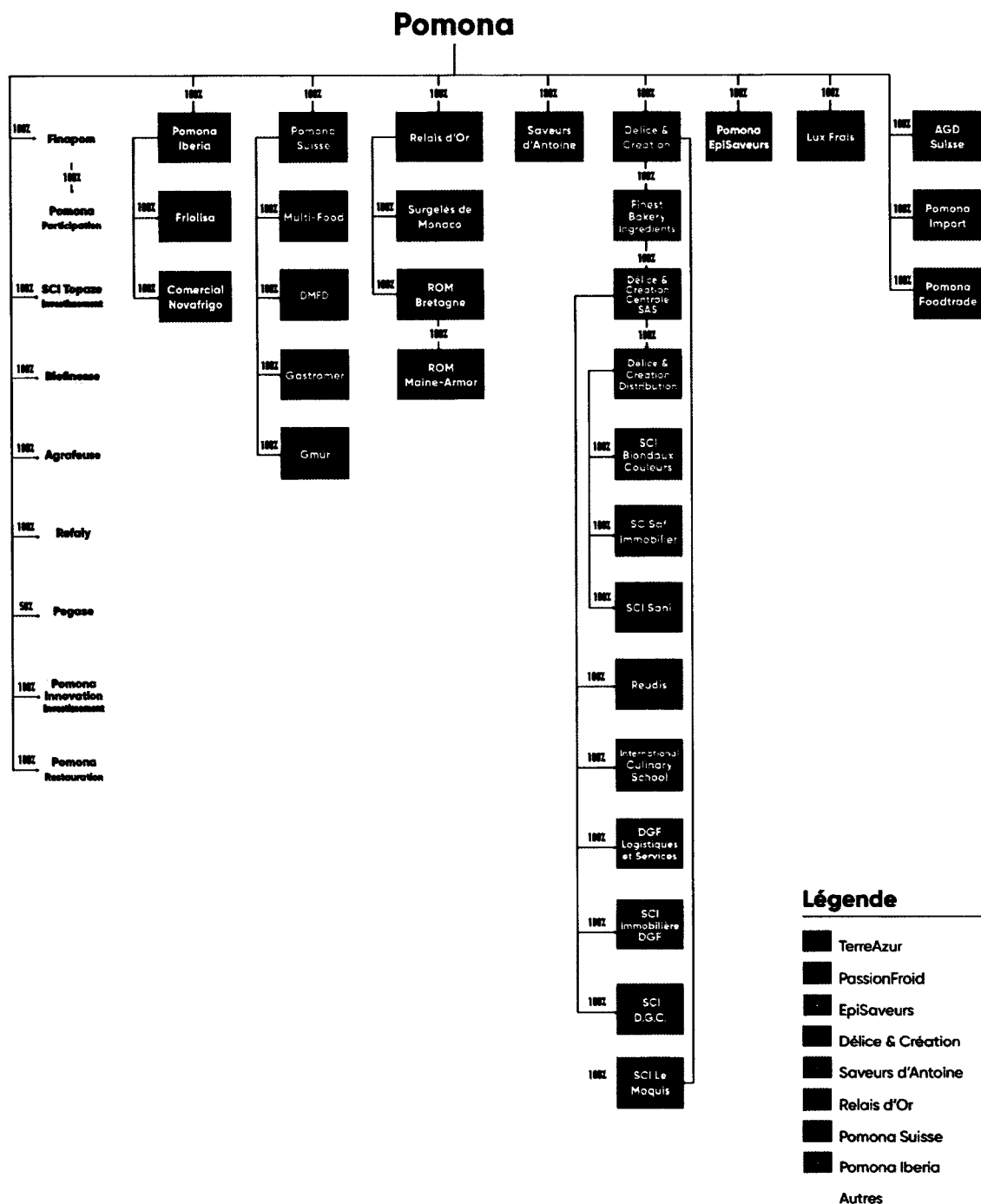
I.G. Intégration Globale

PROP Intégration Proportionnelle

MEE Mise en Equivalence

ORGANIGRAMME AU 30 SEPTEMBRE 2022

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION



RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

1 - Retraitement d'homogénéité

Les comptes sociaux étant établis selon des règles identiques pour l'ensemble des sociétés du Groupe, aucun retraitement d'homogénéité de nature significative n'a été effectué.

Cette identité est matérialisée par un plan comptable groupe et d'une manière générale par une information uniformément diffusée et appliquée.

2 - Crédit Bail

Les biens mis à la disposition du Groupe dans le cadre d'un contrat de crédit bail ou assimilé sont enregistrés comme un achat à crédit.

La charge annuelle de crédit bail est annulée par :

- a) l'inscription de la charge financière.
- b) la diminution de la dette financière pour l'amortissement du capital de la période considérée.

Ces biens font l'objet d'une dotation aux amortissements selon les mêmes règles que les biens acquis.

3 - Amortissements

L'amortissement fiscal dégressif enregistré dans les comptes sociaux est remplacé par un amortissement linéaire calculé sur la même durée.

Les durées les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Construction et aménagement des constructions : 10 à 25 ans
- Install., agencement et aménagement divers : 5 à 10 ans
- Installations, matériel et outillage industriel : 5 à 8 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel et mobilier de bureau et informatique : 3 à 8 ans.

4 - Retraites

Les engagements courus pour indemnités de fin de carrière et de retraite sont constatés sous forme de provisions pour risques et charges au passif du bilan consolidé. La provision correspond au montant de l'engagement net de la part externalisée.

Ces engagements sont calculés individuellement au prorata des années de présence sur la base du salaire versé.

Ces engagements sont également pondérés en fonction des probabilités de mortalité (table INSEE) et de maintien dans le groupe (d'après les «turn-over» moyens observés par tranche d'âge sur les 5 dernières années).

5 - Opérations inter-sociétés

Les opérations réalisées à l'intérieur du groupe (achats, ventes, prestations de services, cessions diverses...) ainsi que les postes du bilan correspondant à des créances ou à des dettes sur des sociétés du groupe sont neutralisés.

6 - Ecart d'acquisition

Les écarts de première consolidation sont constitués par la différence constatée entre le prix d'acquisition des titres des filiales consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la même date.

Ces écarts de première consolidation sont affectés dans la mesure du possible aux postes appropriés du bilan des sociétés concernées avec amortissement identique des biens auxquels ces écarts s'appliquent.

La part résiduelle non affectée est inscrite à la rubrique des immobilisations incorporelles sous l'appellation « Ecart d'Acquisition », qui sont amortis selon la méthode linéaire sur une période maximale de 15 ans.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

7 - Dividendes

Les dividendes reçus des sociétés du Groupe font l'objet d'une annulation en consolidation (au même titre que les autres opérations internes au Groupe).

8 - Plus values internes

Les plus ou moins values résultant de cessions d'immobilisations à l'intérieur du Groupe sont également neutralisées.

9 - Provisions réglementées

Ces écritures (provisions pour hausse des prix et amortissements dérogatoires) enregistrées dans les comptes sociaux pour la seule application de la législation fiscale font l'objet d'une annulation.

10 - Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement comptabilisées en capitaux propres dans les comptes sociaux sont enregistrées avec les dettes financières diverses.

11 - Impositions différées

Les impositions différées résultent des décalages temporaires d'imposition, de l'élimination des résultats internes et de tous les retraitements obligatoires ou optionnels susceptibles de les engendrer.

En application du principe de prudence, il n'a pas été constaté d'imposition différée afférente aux déficits reportables.

Ces impositions différées sont constatées selon la méthode du report variable au taux normal de 25,83%.

12 - Ecart de conversion

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises ont été enregistrés en résultat.

Tableau 10 : Valeurs brutes et amortissements

Valeurs Brutes	sept-21	investiss	Cessions	divers (*)	sept-22
Fonds commerciaux	22 428	91		-75	22 444
Autres immos incorporelles	30 625	954	-1 863	1 059	30 775
Ecart d'acquisition	311 728	12 568		6 604	330 900
TOTAL	354 781	12 713	-1 863	6 529	383 150
Amortissements	sept-21	dotations	reprises	divers (*)	sept-22
Amort. fonds commerciaux	19 908	306		9	20 223
Amort autres immos incorporelles	27 473	660	-1 862	133	26 404
Amort écarts d'acquisition	184 174	36 130		5 340	225 644
TOTAL	229 555	36 796	-1 862	5 482	267 975

Tableau 11 : Valeurs brutes et amortissements corporels

Valeurs Brutes	sept-21	investiss	Cessions	divers (*)	sept-22
Terrains	82 738	5 058	-438	3 524	90 882
Constructions	319 314	11 051	-6 447	11 539	335 457
Inst.Tech., matériel & outillage	99 834	9 011	-6 697	254	102 402
Matériel de transport	25 116	44	-3 764	910	22 306
Matériel bureau & informatique	42 293	6 253	-2 770	338	46 114
Autres immos corporelles	32 870	1 808	-2 520	139	32 297
Immos en cours & avances	9 255	9 205		-8 622	9 838
TOTAL	611 420	43 430	-22 436	8 092	639 506
dont retraitement crédit bail	17 733		-1 016	118	16 835
Amort & Provisions	sept-21	dotations	reprises	divers (*)	sept-22
Terrains	9 848	1 249	-78	4	11 023
Constructions	192 474	15 034	-5 534	1 001	202 975
Inst.Tech., matériel & outillage	71 315	6 728	-6 173	-399	71 471
Matériel de transport	18 240	3 011	-2 349	673	19 575
Matériel bureau & informatique	35 126	4 209	-2 746	179	36 768
Autres immos corporelles	23 998	1 659	-2 226	193	23 624
Immos en cours & avances					
TOTAL	310 902	31 881	-9 837	1 487	333 433
dont retraitement crédit bail	15 452	232	-1 577	146	14 253

Tableau 12 : Valeurs brutes et amortissements

Valeurs Brutes	sept-21	investiss	Cessions	divers (*)	sept-22
Titres mis en équivalence					
Autres participations non consolidées	413			-4	409
Créances rattachées à des participations	9				9
Autres titres immobilisés	97			11	108
Prêts et autres immos financières	13 457	1 307	-5 737	43	9 070
TOTAL	14 076	1 307	-5 737	40	8 686
Dépréciations	sept-21	dotations	reprises	divers (*)	sept-22
Autres participations non consolidées	348			0	348
Créances rattachées à des participations	9				9
Autres titres immobilisés	57			5	62
Prêts et autres immos financières	173				173
TOTAL	587			5	532

(*) outre les écarts d'acquisition et les variations de titres mis en équivalence, il s'agit essentiellement des variations de périmètre, des écarts de conversion et des redassements de poste à poste.

	net 09/21	Brut 09/22	Prov 09/22	net 09/22
Marchandises	181 777	256 796	1 623	255 173
Matières premières	2 620	3 499	5	3 494
Et Autres				
TOTAL	184 397	260 295	1 628	258 667

Note 5 - Créances

	net 09/21	Brut 09/22	Prov 09/22	net 09/22
Av et acptes versés	4 038	6 970	902	6 068
Clients (*)	463 322	555 504	13 701	541 803
Autres créances	91 586	113 847	217	113 630
Sous Total	558 946	676 322	14 820	661 502
Imposition Différée				
Active (**)	12 148	14 362		14 362
TOTAL	571 094	690 683	14 820	675 864

(*) Les comptes clients font l'objet, si nécessaire d'une provision en fonction de leur couverture par l'assurance crédit et/ou de leur degré d'irrecouvrabilité.

(**) Imposition différée active

	sept-21	sept-22
Décalages temporaires d'imposition	3 504	5 790
Retraitement crédit Bail	1 721	1 680
Provision pour retraites	6 922	6 891
TOTAL	12 148	14 362

Note 6 a - Valeurs Mobilières et Immobilier

Les valeurs figurant à ce poste apparaissent pour leur valeur liquidative. Il n'y a donc pas de plus-value latente sur ce poste.

Note 6 b - Disponibilité

Dans les disponibilités et les concours bancaires courants figurent des effets remis en banque dont l'échéance est postérieure au 30/09/2022 pour un montant de 17 276 K€ (18 505 K€ au 30/09/2021).

Note 7 - Disponibilités et dettes financières

Le bilan consolidé à fin septembre 2022 présente la position de trésorerie nette, agrégée par établissement bancaire et apurée au niveau de chacune des sociétés du Groupe.

Note 7 - Charges constatées d'avance

Ce poste concerne des charges d'exploitation payées d'avance pour un montant global de 9 937 K€.

Note 8 - Variation des Capitaux Propres

	Capitaux Propres	Financés	Total
	Groupe	Minor.	
Situation 30.09.21	806 937	0	806 937
Variation de périmètre	0		0
Dividendes distribués	-21 028		-21 028
Résultat exercice	77 086		77 086
Ecart de conversion	1 098		1 098
Titres de l'entreprise consolidante	-2 239		-2 239
Situation 30.09.22	861 854	0	861 854

Note 9 - Provisions pour Risques & Charges

	sept-21	sept-22
Provisions risques & charges	14 880	16 230
Imposition différée passive (*)	6 538	7 000
Provisions pour retraites	26 791	26 671
TOTAL	48 209	49 901

(*) Imposition différée passive

	sept-21	sept-22
Elimination écritures fiscales (prov régl)	2 120	2 543
Retraitement des Amortissements	1 570	1 818
Autres retraitements	2 847	2 639
TOTAL	6 538	7 000

Note 10 - Dettes

	sept-21	sept-22	- 1 an	+ 1 an
Dettes fin. Crédit bail	1 269	0	0	0
Dettes fin. Etabl Crédit	206 371	167 366	122 836	44 530
Dettes fin. Diverses (*)	10 300	12 735	4 169	8 566
Dettes fisc. & sociales	173 935	207 092	207 092	
Fournisseurs et Autres	475 164	577 489	577 489	
Prod constatés d'av.	550	959	959	

TOTAL 30/09/2021

TOTAL 30/09/2022

Les emprunts les plus significatifs sont soumis à des covenants qui sont respectés au 30 septembre 2022.

(*) Dont :

- Concours bancaires courants et int.banc. Cours :
959 2 828

Ce montant créditeur a pour origine notamment les opérations de centralisation de trésorerie au 30 Septembre.

- Comptes courants bloqués liés à la participation des salariés :
7 923 8 256

	Ex. 2021	Ex. 2022
Opérations de gestion (*)	1 737	2 071
Opérations de capital	8 200	596
Provision risques & charges	-	813
Subventions d'investissement	45	59
(*) dont :		
Dommages/intérêts perçus	1 741	672
Dommages/intérêts payés	-473	-599

Impôts et taxes

	Ex. 2021	Ex. 2022
Impôt/résultat courant	23 566	45 644
Impôt/résultat exceptionnel	737	518
Impôt sur la participation	-1 824	-3 666
Impôts étrangers & Divers	-174	-1 377
TOTAL	22 913	42 821
Impôts sociétés	22 913	42 821
Impôts différés	-608	-1 702
TOTAL	22 305	41 119

Justification de l'imposition de l'exercice 2022 :

Impôt au taux de 28,4% sur le résultat avant IS (hors mise en équivalence)	-33 572
Impacts des différences permanentes d'imposition	-640
Pertes sans crédit d'impôt et impacts des reports déficitaires	1 922
Crédits d'impôt	2 035
Autres impacts des impositions non taxées ou taxées à un taux différent	-10 344
Autres	-520

Données relatives aux opérations de financement

	Ex. 2021	Ex. 2022
Dotation amortissements		
Dotation écarts d'acquisition	12 578	14 062
Dotation Exceptionnelle écarts d'acquisition et fonds de commerce		22 068
Dotation Fonds de commerce	294	306

Res. 18 - Engagements

A - ENGAGEMENTS DONNES	sept.-21	sept.-22
Cautions et garanties	1 206	

B - ENGAGEMENTS RECUS	sept.-21	sept.-22
Cautions et garanties de travaux	2 326	409
Cautions et garanties actif/passif	1 500	400
Autres engagements		

C - AUTRES ELEMENTS

Des cautions et garanties ont été consenties à titre onéreux par les établissements bancaires à des tiers pour garantir des engagements de diverses sociétés du groupe, notamment à l'égard des douanes, sociétés ou organismes gestionnaires d'emplacements sur les M.J.N. et organismes exportateurs étrangers pour un montant global de 1,7 M€.

La société Pomona se porte caution auprès des douanes pour le compte des sociétés Pomona Episaveurs, Délices et création distribution et Délices & Création dans le cadre de leur activité de ventes d'alcool.

Le Groupe Pomona utilise des instruments de couverture liés au Dollar pour des montants s'élevant à 14,1 M€ au 30 septembre 2022.

Une hypothèque de 7,5 M€ a été consentie pour garantir un emprunt de 15 M€ souscrit auprès du Crédit Agricole.

Données relatives aux ressources humaines

	Ex. 2021	Ex. 2022
Cadres	1 821	1 828
Agents de maîtrise	1 596	1 586
Employés	7 725	7 941

Rémunérations versées aux organes d'administration, de direction

et de surveillance du groupe, au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 : 4 918 K€.

Stéphane De Guerny
Europarc de La Chanterrie
3 rue Edouard Nignon,
44300 NANTES

Exco Paris Ace
5 avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Pomona

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 3 avenue du Docteur Ténine 92160 ANTONY
Capital social : 6 567 380 €.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la société Pomona,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Pomona** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

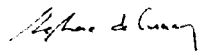
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

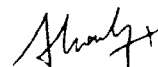
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nantes et Paris, le 13 janvier 2023

Exco Paris Ace



Stéphane De Guerny



François Shoukry
Associé

Stéphane De Guerny
Europarc de La Chantrierie
3 rue Edouard Nignon,
44300 NANTES

Exco Paris Ace
5 avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Pomona
Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2022

Stéphane De Guerny
Europarc de La Chantrerie
3 rue Edouard Nignon,
44300 NANTES

Exco Paris Ace
5 avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Pomona

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 3 avenue du Docteur Ténine 92160 ANTONY
Capital social : 6 567 380 €.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la société Pomona,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **Pomona** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à l'actif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

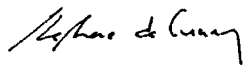
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nantes et Paris, le 13 janvier 2023

Exco Paris Ace



Stéphane De Guerny



François Shoukry
Associé

POMONA
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 6.567.380 €
Siège social : 3, avenue du Docteur Ténine – 92160 ANTONY
RCS 552 044 992 NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 FEVRIER 2023

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-68 DU CODE DE
COMMERCE**

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a présenté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2022, son rapport sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de cet exercice.

Les commissaires aux comptes vous ont donné lecture de leurs rapports.

Communication des informations sur l'exercice clos au 30 septembre 2022 prévues par l'article L.225-37-4 du Code de commerce

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées pendant l'exercice dans toute société par chaque mandataire social est annexée au présent rapport.

A la connaissance du Conseil de surveillance, il n'existait pas pendant l'exercice de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société, et, d'autre part, une autre société contrôlée, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, n'a été en cours et donc utilisée cours de cet exercice.

Exécution de la mission de surveillance du Conseil au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été régulièrement tenus informés par le Directoire de la marche des affaires et de l'activité de la Société et de son groupe, notamment par la communication, dans les délais légaux, des rapports, documents comptables et comptes prévus par la loi.

Les opérations soumises à autorisation du Conseil, de par la loi ou les statuts, ont reçu effectivement son accord préalable.

Nous avons procédé, dans le cadre de la mission de surveillance du Conseil, aux vérifications et contrôles que nous avons jugés nécessaires.

Votre Conseil n'a pas de remarque particulière à formuler sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

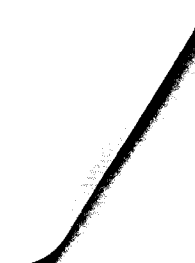
Rémunérations du Conseil de Surveillance

Il vous est proposé de fixer le montant des rémunérations à allouer aux membres de votre Conseil à 314.000 € pour l'exercice en cours.

Résolutions

Nous vous invitons à approuver les comptes de l'exercice 2021/2022, le projet d'affectation du résultat ainsi que l'ensemble des différentes résolutions qui vous sont proposées par le Directoire, et notamment le renouvellement du mandat au sein du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Baptiste DEWAVRIN et les résolutions sur les mandats de Commissaire aux comptes : Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes de la société EXCO PARIS ACE et de son suppléant, ainsi que la nomination d'un nouveau Commissaires aux Comptes suppléant.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE



LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE POMONA SA

AU COURS DE L'EXERCICE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE POMONA

M. Jean-Baptiste DEWAVRIN – Président du Conseil de Surveillance

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

SARL HOTELDEV 807 389 721 RCS VERSAILLES	Gérant
SCI NOGUERA PATRIMOINE 517 437 687 RCS EVREUX	Gérant
SAS FINANCIERE CHAPTAL 414 445 965 RCS VERSAILLES	Président
SARL BUSSY IMMO 530 637 016 RCS MEAUX	Gérant
EURL DU VALLON 391 300 506 RCS EVREUX	Gérant
SARL GINDEV 840 748 149 RCS VERSAILLES	Gérant
SARL RESTAURATION VOL DE NUIT 834 041 188 RCS VERSAILLES	Gérant
SARL IMMOBILIERE VELIZIENNE EN HOTELLERIE 385 394 382 RCS VERSAILLES	Co-Gérant
SARL HOTELIERE DU VOL DE NUIT 385 347 786 RCS VERSAILLES	Co-Gérant

M. Philippe BARBIER – Vice-Président du Conseil de Surveillance

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

SOCIETE CIVILE D'INVESTISSEMENT FIBAHI 442 676 110 RCS VERSAILLES <i>jusqu'au 29/03/2022</i>	Co-gérant
SA DU BOIS DE BESSE 674 801 360 RCS TOURS	Administrateur
SCI ARAUCARIA 850 538 588 RCS PARIS	Gérant
SCI FONCIERE SAVOYARDE JOUBERT BARBIER 950 454 777 RCS PARIS	Co-gérant
SCI BARAL 451 178 537 RCS VERSAILLES	Gérant
SCI BARCLO 479 208 605 RCS VERSAILLES	Gérant
SCI BARFLO 480 111 319 RCS VERSAILLES	Gérant
SAS LOGISTIC-LOW-CARBON 884 836 453 RCS PARIS <i>depuis le 03/07/2020</i>	Président
SCI FONCIERE DESCARTES 435 007 596 RCS TOURS <i>depuis le 01/03/2022</i>	Co-gérant

M. Olivier BENOIST – Membre du Conseil de Surveillance

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

SOCIETE MOBILIERE RODIN 794 285 569 RCS PARIS	Directeur Général
SC MOBILIERE VARENNE 901 061 440 RCS PARIS	Gérant
SC AB HOLDING 901 131 268 R.C.S. PARIS	Associé
SPRL LIGHTHOUSE EUROPE 845 881 570 RCS Belge jusqu'au 01/11/2022	Co-Gérant
GFA DU NILLET 808 526 784 RCS PARIS	Co-Gérant
MEG Participations 0768496455 (RCS Belge)	Administrateur

Mme Nathalie DAHAN – Membre du Conseil de Surveillance

Mme Carole DEWAVRIN – Membre du Conseil de Surveillance

Mme Constance DEWAVRIN – LUPINACCI – Membre du Conseil de Surveillance

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

AARPI NOVO AVOCATS 817 897 671 RCS PARIS	Associée
--	----------

M. Hugues DEWAVRIN – Membre du Conseil de Surveillance

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

SOCIETE MOBILIERE DEWAVRIN 442 375 747 RCS PARIS jusqu'au 29/03/2022	Associé Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PARC DE NEUILLY 443 836 820 RCS NANTERRE	Associé Gérant
GROUPEMENT FORESTIER DU NOUVEAU BUISSON BREANT 505 240 127 RCS VERSAILLES	Associé Gérant
SCI GALLIENI DEVELOPPEMENT 792 204 497 RCS NANTERRE	Associé Gérant
SNC D.P. INVESTISSEMENTS 790 210 959 RCS NANTERRE	Associé Gérant
NC D.P. IMMOBILIER 451 893 044 RCS BOBIGNY	Gérant Associé
CI IMMOBILIERE GALLIENI 308 301 340 RCS NANTERRE	Gérant
GIE BUFFAL ECO 379 069 834 RCS EVRY	Administrateur

M. Patrick DEWAVRIN – Membre du Conseil de Surveillance

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PARC DE NEUILLY
443 836 820 RCS NANTERRE
SAS MEDIPAR 409 093 739 RCS PARIS

Gérant – Associé

Président

M. Samuel DEWAVRIN – Membre du Conseil de Surveillance

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

SAS EVIOS 819 527 334 RCS PARIS
SAS WITTYFIT 801 942 921 RCS PARIS
jusqu'au 02/06/2022

Président

Président

Mme Laure HAUSEUX – Membre du Conseil de Surveillance

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

MAISONS DU MONDE 793 906 728 RCS NANTES
FNAC DARTY SA 055 800 296 RCS CRETEIL
depuis le 27/07/2022
SCI LE NID 813 164 019 RCS NANTERRE
PLASTIVALOIRE – Plastiques du Val de Loire 644 800 161 RCS TOURS
EMPRUNTIS SAS 908 267 743 RCS PARIS
depuis le 11/05/2022

Administratrice

Administratrice

Gérante – Associée

Administratrice

Administratrice

M. Bruno MANTOVANI – Membre du Conseil de Surveillance

Mme Laura MITERRAND – Membre du Conseil de Surveillance

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

111 W 11 Corp., New York, NY, USA EIN: 11 2873036
Ralph A. Fields, LLC, New York, NY, USA EIN: 056905111

Co-Gérante & Trésorière

Gérante

CENSEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE POMONA

M. Gérard HIGUINEN – Censeur

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

SOCIETE CIVILE D'INVESTISSEMENT FIBAH 442 676 110 RCS VERSAILLES
jusqu'au 29/03/2022
SAS LA SOURCE 8212 186 59 RCS BOBIGNY

Co-gérant

Membre du Comité stratégique

MEMBRES DU DIRECTOIRE DE POMONA

M. Eric DUMONT – Président du Directoire

/ Autres mandats Groupe POMONA :

SAS FINEST BAKERY INGREDIENTS 803 342 633 RCS VERSAILLES	Président
SCI TOPAZE INVESTISSEMENT 527 907 406 RCS NANTERRE	Gérant non associé
SAS SAVEURS D'ANTOINE 515 339 554 RCS NANTERRE	Président
SAS DELICE & CREATION 492 775 101 RCS NANTERRE	Président
SAS GENERAL DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE (GDA) 304 763 915 RCS LIMOGES TUP <i>au 01/04/2022</i>	Président
SARL DGF LOGISTIQUE ET SERVICES 339 714 461 RCS VERSAILLES	Gérant
SAS DELICE ET CREATION CENTRALE 339 958 951 RCS VERSAILLES	Représentant permanent de la Société FINEST BAKERY INGREDIENTS, Présidente
SCI IMMOBILIERE DGF 452 350 937 RCS VERSAILLES	Représentant permanent de la Société DGF LOGISTIQUE ET SERVICES, Gérante
SAS REFALY 529 241 721 RCS NANTERRE	Président
SAS POMONA FOODTRADE 529 850 315 RCS NANTERRE	Président
SAS FINAPOM 622 011 096 RCS NANTERRE	Président
SAS RELAIS D'OR MIKO BRETAGNE 533 658 191 RCS NANTERRE	Président
SAS NEGOCE ET DISTRIBUTION ALIMENTAIRE (NDA) 343 339 818 RCS REIMS TUP <i>au 01/03/2022</i>	Président
SAS LODIAL 434 047 692 RCS NANCY TUP <i>au 01/03/2022</i>	Président
SAS POMONA IMPORT 562 129 585 RCS NANTERRE	Président
SAS POMONA EPISAVEURS 476 980 321 RCS NANTERRE	Président
SAS POMONA INNOVATION INVESTISSEMENT 499 449 460 RCS NANTERRE	Président
SAS RELAIS D'OR MIKO MAINE ARMOR 495 098 972 RCS LAVAL	Président
SAS RELAIS D'OR MIKO BRETAGNE NORMANDIE MAINE 434 234 449 RCS CAEN TUP <i>au 01/04/2022</i>	Président
SAS BIOFINESSE 434 297 206 RCS TOULOUSE	Président
SARL INTERNATIONAL CULINARY SCHOOL 392 074 902 RCS VERSAILLES	Gérant
SC TERRE OCEANE 420 910 499 RCS Nanterre TUP <i>au 30/09/2022</i>	Président
SAS RELAIS D'OR 812 175 560 RCS NANTERRE	Président
SC LA POITEVINE 404 227 886 RCS NANTERRE TUP <i>au 30/09/2022</i>	Président
SURGELES DE MONACO 87S02291 RCI de Monaco	Gérant
SA POMONA SUISSE CH-036.3.049.007-8 RC - Canton de Berne	Président du Conseil d'Administration
SA DMFD CH-550.0.125.242-8 RC du Canton de Genève	Président du Conseil d'Administration
SAS GASTROMER CH 107 608 025 RCS Canton de Genève	Président du Conseil d'Administration
SA LUX FRAIS B 67383 RCS Luxembourg	Adm. et Président du Conseil d'Administration

SARL AGD SUISSE CH-550.1.047.178-2 RC du Canton de Vaud	Gérant Président
GMÜR CHE-107.833.220 Suisse	Président du Conseil d'Administration
SA MULTIFOOD CH-645.1.008.573-9 RC du Canton de Berne	Président du Conseil d'Administration
AGRAFEUSE SL B-64389604 registre de Madrid	Administrateur unique
FRIOLISA B66161415 Espagne	Administrateur solidaire
POMONA IBERIA SL B-66161415 registre de Madrid	Administrateur solidaire
COMERCIAL NOVAFRIGO B-82354382 registre de Madrid	Administrateur solidaire
SAS POMONA RESTAURATION 909 487 175 RCS NANTERRE	Président

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

SCI DUMONT AMELI 822 486 981 RCS VERSAILLES	Gérant
SCI DUMONT-MADEG 494 959 331 RCS VERSAILLES	Associé

M. Jacques CULIOLI - Membre du Directoire

/ Autres mandats Groupe POMONA :

FRIOLISA B66161415 Espagne	Administrateur solidaire
POMONA IBERIA SL B-66161415 registre de Madrid	Administrateur solidaire
COMERCIAL NOVAFRIGO B-82354382 registre de Madrid	Administrateur solidaire
SA LUX FRAIS B 67383 RCS Luxembourg	Administrateur

/ Autres mandats hors Groupe POMONA :

SNC ETA 09 512 260 464 RCS PARIS <i>jusqu'au 27/06/2022</i>	Associé en nom
SAS PIXSIGHT 813 494 218 RCS NANTERRE <i>jusqu'au 15/03/2022</i>	Membre du Conseil d'Administration
SAS PIXCORP 910 141 290 RCS NANTERRE <i>depuis le 14/04/2022</i>	Membre du Conseil de surveillance

LEXTENSO SERVICES LA GRANDE ARCHE LA DEFENSE 92044 Paris N° de case : Formaliste : Sofia OMRANI		GREFFE DE : DATE DE DEPOT AU GREFFE : //		NANTERRE	
DENOMINATION		N° R.C.S.		Urgent	OBSERVATIONS
1	CDE 3087965 DEB : 3618780 POMONA DEPOT DES COMPTES SOCIAUX ET C	552044992			comptes consolidés
2					8071308 + 265
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
05 MAI 2023
DEPOT N°